

**N° D'ORDRE : 2022-073**

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers*

*En exercice : 29*

*Présents : 25*

*Pouvoirs : 04*

*Excusé : 00*

*Absents : 00*

*Qui ont pris part*

*à la délibération : 29*

*Date de convocation : 31 mars 2022*

SEANCE DU 7 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h41) – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain (arrivé à 19h03) – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – Mme RASTOUIL Angélique – M. FRANCESCHINI Damien – M. CLAVE Denis – M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn (arrivée à 18h47) – M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien.

Pouvoirs : Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. FONTANA Alain pouvoir à M. MARIN Michel – Mme SAUQUET Adeline pouvoir à M. TOULOUSE Christian – M. DEZERAUD Philippe donne pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan.

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

**25- CREATION DE POSTES – BRIGADE DE JOUR DE LA POLICE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal que deux agents de la Police Municipale (brigade de jour) souhaitent muter au sein d'une autre collectivité. Par conséquent, il convient de pourvoir à leur remplacement.

Dans ce cadre, il est proposé à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal de bien vouloir créer deux postes de Gardien-Brigadier et deux postes de Brigadier-Chef Principal :

- Gardien-Brigadier : cadre d'emploi des agents de Police Municipale – IB 368 – 486 ;
- Brigadier-Chef Principal : cadre d'emploi des agents de Police Municipale – IB 390 – 597.

Les postes pourront être pourvus par voie de mutation, liste d'aptitude ou par détachement sur l'un ou l'autre des grades ci-avant exposés. Les postes non pourvus seront automatiquement supprimés.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- De créer deux postes de Gardien-Brigadier et deux postes de Brigadier-Chef Principal ;
- De dire que les postes non pourvus seront automatiquement supprimés.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 8 avril 2022, pour extrait conforme.

**Signé : Le Maire,**

**Gilles VINCENT**